

TEAT





Conférence "Réussir son entrée en DSN"



Le 1er janvier 2017, la DSN entre en vigueur pour tous les employeurs!

Cette Déclaration Sociale Nominative (DSN) révolutionne la manière de déclarer les cotisations sociales aux caisses (URSSAF, POLE EMPLOI, RETRAITE,...) Un des impacts importants de cette modification : le <u>recours obligatoire</u> à un logiciel et/ou un expert-comptable.



Pour vous apporter des solutions et vous permettre d'y voir plus clair sur cette révolution, les Téat Départementaux, la DRJSCS, l'Ordre des Experts Comptables de la Réunion et Spectatis vous invitent



le jeudi 3 novembre 2016
de 17h00 à 21h00
au Téat de Champ Fleury
Inscription sur contact@spectatis.com



Toutes les informations sur la page Facebook : REUSSIRSADSN